

DÉLIBÉRATION N°2021-22_039
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Mardi 30 Novembre 2021

8. VALIDATION des modifications des modalités de contrôle des connaissances et compétences 2021-2022 du certificat de capacité en orthophonie.

La délibération étant présentée pour DÉCISION.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 14 Membres représentés : 13 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent la **VALIDATION** des modifications des modalités de contrôle des connaissances et compétences 2021-2022 du certificat de capacité en orthophonie.

Besançon, le 1er décembre 2021

La présidente de l'Université de Franche-Comté,

Marie-Christine WORONOFF



Annexe / Pièce jointe :

- M3C_Orthophonie_2021-2022 MAJ 29-11-21



